



Turbo qui casse, vice cache ou pas?

Par **Julien**, le **20/05/2012** à **17:09**

Bonjour,

Suite a la vente d un vehicule 2 mois auparavant, l acheteur me recontacte et m annonce que le turbo est sur le point de casser, il me menace d tenter une action aupres des tribunaux pour vice cache? Quel est le risque que sa demarche aboutisse? Peut on attaquer quelqu un quia vendu un vehicule de bonne foi 2 mois apres? Que dis la jurisprudence en la matiere? A t on deja condanne un vendeur pour vice cache pourun turbo qui lache 2 mois apres la vente? Merci de m eclairer sur le sujet.
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **20/05/2012** à **17:52**

Bonjour,

Je vous conseille la lecture de ceci :
http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Par **Julien**, le **20/05/2012** à **18:14**

Merci Tisuisse,

Ces informations sont tres utiles, par contre cela ne m apporte pas de precision supplementaires en ce qui concerne le vice cache concernant un turbo. Comment savoir si le defaut existait au moment de l achat? Je ne suis pas garagiste mais je pense qu un turbo defaillant au moment de l achat aurait du se remarquer, surtout que l acheteur a du rentrer chez lui par autoroute.

Lorsqu il est evoque le fait que le defaut ne peut etre assimile a un vice cache si la panne est intervenu plusieurs semaine apres l achat, de combien de semaine parle t on? le vehicule a ete achete il y a 7 ou 8 semaines de cela, mon cas rentre t il dans dans cette clause.

Merci encore pour votre aide

Cordialement

Par **Fab44000**, le **05/02/2013** à **08:53**

Bonjour Julien,

Pouvez-vous nous informer sur la suite des évènements?

Comment s'est réglé le litige?

En vous remerciant par avance pour votre réponse,